

## ***Réunion du 14 septembre 2010***

*L'an deux mil dix, le quatorze septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire*

**Date de convocation** : 4 septembre 2010

**Présents** : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE, LEMMET et LABBE. Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, LAMARTINE, SOURIOUX, TOURET, VEDRINE, DUBOIS et MERITET.

**Absent** : Monsieur DETOURBET

Madame Isabelle SOURIOUX a été élu secrétaire de séance

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Travaux rue du Faubourg Saint-Pourçain : choix de l'entreprise**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 septembre dernier pour l'ouverture des plis pour les travaux à réaliser dans la rue du Faubourg Saint-Pourçain et le parking de la Poste. Il s'agit d'une procédure adaptée, 10 entreprises avaient retiré un dossier, 5 ont répondu.

L'analyse des offres fait apparaître que l'entreprise Eurovia est la mieux notée selon les prescriptions imposées (45 % pour la valeur technique, 35 % pour le prix et 20 % pour les délais). Le Conseil Municipal prend connaissance de l'intégralité de l'analyse.

La durée des travaux sera de 11 semaines avec un démarrage le 27 septembre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia : proposition de base + option avec profilage de la route, aménagement du parking avec déplacement des poteaux existants et trottoirs en béton désactivé pour un montant total de 276 008 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant et tous les documents relatifs à cette décision.

Une réunion de coordination aura lieu vendredi 24 septembre à 9 h 30.

La subvention du Conseil Général est de 54 698 €. Le montant total des travaux avec honoraires sera de 241 276 € HT avec une récupération de TVA par le biais du FCTVA de 45 252 €. Un prêt de 190 000 € sera contracté sur une durée de 20 ans.

Le revêtement de la grande rue va être refait par le Conseil Général à la fin de l'année. Le Conseil Municipal devra décider si la rosace vers le stop de la Poste doit être refaite ou non. Les marquages au sol seront à la charge de la commune.

Le panneau d'entrée d'agglomération sera choisi en concertation avec l'ensemble du conseil municipal.

.../...

## **Réalisation d'un prêt pour les travaux de la rue du Faubourg Saint-Pourçain**

Monsieur le Maire explique que pour financer le programme d'aménagement de la rue du Faubourg Saint-Pourçain et du parking de la Poste dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement du Bourg, il est nécessaire de contracter un prêt.

Au vu des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de **190 000 Euros (cent quatre vingt dix mille Euros)**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées et après avoir délibéré,

DECIDE

### **Article 1 : caractéristiques du produit**

Pour financer le programme d'aménagement de la rue du Faubourg Saint-Pourçain et du parking de la Poste dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement du Bourg, le Conseil Municipal contracte, auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant maximum de 190 000 Euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt taux fixe : 3.12 %
- Durée totale : 20 ans
- Frais de dossiers : néant
- Périodicité des échéances : annuelle avec une première échéance le 01.03.2011
- Mise à disposition des fonds : 20 octobre 2010

### **Article 2**

Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## **Eclairage public**

Les travaux d'éclairage de la rue du Faubourg Saint-Pourçain et du parking de la Poste s'élèvent à 56 196 € auxquels il faut ajouter 16 981 € de génie civil soit 73 177 €. L'éclairage hors agglomération vers le lieu-dit « Les Cosses » représente 12 844 € de cette somme pour 4 candélabres (les normes imposent un nombre de candélabres par mètre).

Ces travaux seront à régler en section de fonctionnement puisque le SIEGA perçoit directement les subventions du Conseil Général ainsi que le FCTVA. La durée de paiement proposée est 5 ou 15 ans. Vu l'importance des travaux, le Conseil Municipal opte pour 15 ans.

Ces travaux ne se limitent pas à la rue du Faubourg Saint-Pourçain, ils débordent sur la rue des Arches, le raccordement de la rue du colombier et de la rue du four.

La commune bénéficiera peut être de fonds européens au titre du 1 % paysager pour ces travaux.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de précision de la part du SIEGA avant de délibérer sur ces devis.

.../...

## **Location appartement rue des serruriers**

Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer de l'appartement type 3 situé rue des serruriers à 280 € par mois. L'entretien des communs sera à la charge des locataires.

Monsieur Loïc Ferrière et Melle Ambre Léopold ont demandé à louer cet appartement à partir du 1er octobre. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour cette location.

## **Prix de vente des repas à la cantine**

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente du repas à la cantine pour l'année scolaire 2010/2011 :

Repas enfant :	1,85 €
Repas adulte :	4,50 €

## **Mutualisation des certificats d'économie d'énergie**

Les travaux d'économie d'énergie réalisés par la commune sur ses bâtiments, tels que l'isolation ou le changement de chauffage, peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), mais les seuils d'économies exigés pour la délivrance de tels certificats ne permettent pas à la commune de valoriser ses seules opérations.

Le SIEGA a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités adhérentes. Le partenariat entre la commune et le syndicat est officialisé dans une convention telle que prévue à l'article 5 du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006 qui prévoit que « lorsque l'action au titre de laquelle des certificats d'énergie sont demandés pourrait également être invoquée par une ou plusieurs autres personnes à l'appui d'une autre demande », une convention fixant la répartition entre les parties des certificats susceptibles d'être délivrés peut être signée.

Les éventuelles ressources reçues par le SIEGA grâce à la valorisation ultérieure de ces certificats seront communiquées et réinvesties dans des opérations de maîtrise de l'énergie.

Le SIEGA s'est engagé dans la voie des économies d'énergie et souhaite, dans ce but, créer un observatoire départemental des consommations d'énergie des communes.

Pour faciliter la récolte de ces données, il est proposé de donner le droit d'accès aux informations relatives aux consommations d'énergie de la commune, et ce, directement auprès des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul ou de bois. Ainsi, les informations seront recueillies globalement et efficacement de manière à dresser des profils énergétiques des territoires.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ces propositions pour l'instant.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part du courrier du Père Diagne, curé de la paroisse qui l'informe qu'il a confié à M. Emmanuel Signoret de Cressanges, la mission de le représenter auprès de la Mairie pour les questions relatives aux relations entre l'église et les communes, notamment en ce qui concerne la législation en vigueur sur l'usage des églises

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des AFN et du Club Soleil d'automne qui remercient la commune pour la subvention qui leur a été allouée.

.../...

Monsieur Michel Pénot, frère de Philippe Pénot remercie pour l'hommage rendu à son frère dans Le Montet Actualités. A ce sujet, Monsieur le Maire précise que le Préfet a accordé la médaille à titre posthume à Philippe Pénot.

Le conseil municipal est invité à se rendre au concert qui a lieu le 17 septembre prochain dans l'église du Montet, dans le cadre du festival classique en Bocage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine réunion est fixée au jeudi 21 octobre.